

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
de BEAUVAIS

COMMUNE
DU MONT SAINT ADRIEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE**

ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de la commune du Mont Saint Adrien,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet

VU la Loi de 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

CONSIDERANT que les obsèques ayant lieu le jeudi 4 août 2022 constitue une gêne pour les usagers ;

ARRETONS :

- **Article 1** : pendant la cérémonie, le jeudi 4 août 2022 de 13h30 à 15h30 la rue de Rome sera fermée à la circulation du carrefour avec la route de Saint Paul jusqu'au carrefour avec la rue moi.
- **Article 2** : le stationnement et la circulation seront interdits à tous les véhicules.
- **Article 3** : une déviation sera mise en place par le chemin de Saint Germain, l'allée du Lys et la rue Moi.

Ampliation sera transmise à :

M. l'Officier commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Oise

Fait au Mont Saint Adrien, le 2 août 2022
Le Maire Adjoint Lylian BELLAMY

